

ARRETE DAJI/2018/SIGNATURE/N°171
Portant délégation de signature du
Président d'Aix-Marseille Université

à

Monsieur Jean-Philippe POTIER
Directeur Général Adjoint des Services
(DGAS)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'Education,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 5 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'arrêté de nomination du 27 janvier 2016 portant désignation de Monsieur Eric BERTON à la fonction de Vice-Président Innovation & Valorisation,

ARRETE

Chapitre I
Affaires financières

Article 1

Il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe POTIER, Directeur Général Adjoint des Services de l'Université d'Aix-Marseille, à effet de signer les procès-verbaux de mise à disposition des locaux de l'immeuble Le Castel « Héritage ».

Chapitre II
Dispositions générales

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans l'établissement, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 5

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2018

Vu et pris connaissance
Le délégataire

Monsieur Jean-Philippe POTIER
Directeur Général Adjoint des Services

Le délégant

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université